

**Question 8**

Points

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>1.1.3.8.1-2</b>	<b>L'influence de la politique sur l'administration</b>	<b>14 points</b>
----------------------------	--------------------	---------------------------------------------------------	------------------

**Situation de départ**

Le 25 septembre 2022, la Suisse a voté une initiative populaire intitulée « Pas d'élevage en batterie en Suisse » (initiative sur l'élevage en batterie). L'initiative avait pour but d'interdire l'élevage en batterie, car le bien-être des animaux y est systématiquement bafoué. La Confédération aurait dû fixer des exigences minimales plus strictes pour des conditions d'hébergement et de traitement plus respectueuses des animaux, l'accès à l'extérieur, l'abattage et la taille maximale des groupes par étable.

Si l'initiative avait été acceptée, le texte suivant aurait été intégré dans la Constitution fédérale :

*Art. 80a Détention d'animaux dans l'agriculture*

<sup>1</sup> La Confédération protège la dignité de l'animal dans l'élevage agricole.

*La dignité de l'animal implique le droit de ne pas vivre dans un élevage en batterie.*

<sup>2</sup> L'élevage en batterie désigne l'élevage industriel d'animaux en vue d'une production de viande la plus efficace possible où le bien-être des animaux est systématiquement bafoué.

<sup>3</sup> La Confédération fixe des critères, notamment pour un hébergement et un traitement respectueux des animaux, soins, l'accès à l'extérieur, l'abattage et la taille maximale des groupes par étable.

<sup>4</sup> Elle édicte des dispositions relatives à l'importation d'animaux et de produits d'origine animale à des fins alimentaires en tenant compte du présent article.

Cette question est composée de quatre parties (de a. à d.). Vous pourrez obtenir 14 points au maximum.

**Tâche**

- a. Quelles auraient été les conséquences pour les administrations cantonales si l'initiative populaire avait été acceptée et si la Confédération avait chargé les cantons de la mise en œuvre ? Citez trois exemples de conséquences possibles pour votre administration cantonale et décrivez pour chacune d'elles deux étapes concrètes que votre canton pourrait entreprendre si la conséquence était effective. Vous obtenez 1 point par conséquence réaliste et proche de la pratique et également 1 point par étape concrète appropriée, au total 9 points.

Conséquences	Etapes concrètes

1

1

1

T 3

Points  
obtenus

Conséquences	Etapes concrètes

Points

1

1

1

1

1

1

b. Les partis politiques et les associations sont impliqués dans les campagnes de votation et dans le processus politique. Expliquez les différentes fonctions des partis et des associations. Vous obtenez 1 point par description correcte de chaque fonction, soit 2 points au total.

Parti politique	
Association	

1

1

**T 8**

Points  
obtenus

c. Outre les initiatives populaires, le système politique suisse connaît, au niveau fédéral, le référendum obligatoire et le référendum facultatif. Décrivez la différence entre le référendum facultatif et le référendum obligatoire. Pour une solution correcte, vous obtenez 1 point.

---



---



---



---



---



---



---



---

Points

1

d. Pour exercer une influence politique au niveau cantonal, les parlementaires disposent d’autres instruments. Complétez la liste ci-dessous par la description des instruments parlementaires. Vous obtenez 1 point par description correcte, soit 3 points au total.

Instrument	Description
Initiative parlementaire	
Motion	

1

1

T 3

Points  
obtenus